



CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/ 2021

Convocation du 18 novembre 2021

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Johan GENDRE (2^{ème} adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3^{ème} adjoint), Christophe POULLEAU (4^{ème} adjoint), Denis BONIN, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Jean-Luc DERECLLENNE, Cyril GIRARD, Dominique RAVERAT.

Véronique VINCENT a donné procuration à Denis BONIN

Absent : Benjamin BONIN (1^{er} adjoint)

Demande d'ajout de points :

- 3 bis point sur la modification allégée 1 et 2 du PLU,
- 7 bis recrutement d'un agent pour accroissement de travail

Approbation

1. Présentation des RPQS 2020 eau potable et assainissement collectif,

M. Dominique Raverat présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2020. Le CSE de Fauverney compte 3213 habitants, pour 310 abonnés à Fauverney. M. Raverat dresse un bilan financier des services. Des travaux rue d'Aval sont prévus en 2022 à Fauverney.

Les rapports sont consultables par tout usager au secrétariat de mairie.

2. Affouages 2021-2022,

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le stère de bois coupé, et laisse donc le prix à 4.50 € le stère pour la saison 2021-2022 pour les personnes domiciliées sur Fauverney.

Il retient 9 € le stère de bois pour le recouvrement des affouages des personnes extérieures à la commune qui n'ont pas encore terminé leur lot de la saison 2020-2021. Pas de nouvel affouagiste extérieur à la commune pour la saison 2021-2022 sauf si besoins.

3. Retrait délibération 2021-09-21 a Extension de la ZAE de Boulouze modification du PLU,

M. Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré (en compagnie de M. Gendre et de Mme Branly) le 06 octobre dernier les membres du SCOT concernant le projet de la MFR. Le projet est approuvé par le SCOT, la CCPD et l'Etat.

D'autre part, il a été question de la modification du PLU pour l'extension de la zone de Boulouze délibérée lors du conseil municipal du 21 septembre 2021. L'extension projetée, située en zone agricole au PLU est concernée par la loi Barnier, et relève donc de la révision du PLU.

La délibération du 21 septembre 2021, qui engage une procédure de modification, est de ce fait illégale et doit être retirée. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le retrait de la délibération 2021-09-21 a.

3. Bis Points sur la modification allégée 1 et 2 du PLU,

Rappel : la commune a délibéré le 09/02/2021 sur la prescription, les objectifs et les modalités de concertation concernant la révision allégée 1 (espaces boisés classés du PLU) et la révision allégée 2 (jardins et vergers protégés du PLU).

Il convient de poursuivre l'organisation de la concertation, pour ensuite tirer un bilan de la concertation et arrêter les projets par délibérations courant janvier 2022.

Ainsi seront effectués dès maintenant :

- information et mise en ligne des dossiers sur site internet de la commune et sur panneau pocket,
- mise à disposition du public des 2 dossiers au secrétariat de mairie,
- envoi des dossiers à la DREAL

Par la suite il conviendra de délibérer sur l'arrêt et le bilan de la concertation, de recueillir l'avis des Personnes Publics Associées, et de réaliser une enquête publique avec commissaire enquêteur.

4. Projet Le Moulin,

Des promoteurs sont intéressés par cette zone pour la création d'un lotissement.

Avec l'expérience du lotissement des écoliers M. Le Maire explique que la commune peut se débrouiller seule pour réaliser celui du moulin avec l'aide de cabinets et professionnels spécialisés.

La commune n'est pas pressée pour acheter, mais les propriétaires le sont pour vendre.

Acquisition d'une surface approximative de 10470 m². Un portage par l'EPF pourra être sollicité cette acquisition.

Mme Lagarde signale qu'il y a peut-être de l'amiante, et des hydrocarbures sur le site. Coût supplémentaire pour dépollution.

M. Dereclenne rappelle que le but prioritaire est de réaliser un projet harmonieux.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au souhait d'acquisition des parcelles par la commune, et sollicite le portage par l'EPF.

5. Convention d'occupation sur domaine privé armoire fibre optique,

ALTITUDE FIBRE 21 doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques. Une convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques de l'autorisation donnée par la commune est nécessaire pour installer un SRO sur le domaine privé de la commune, parcelle AC 32. Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention.

6. Ouverture de poste agence postale communale,

M. le Maire informe le conseil que M. Damongeot Alain fait valoir ses droits à la retraite.

Ainsi son contrat prendra fin au 31/01/2022. Par conséquent un nouvel agent sera recruté.

M. Le Maire propose de renouveler le poste Adjoint technique 2ème classe (agence postale communale) qui arrive à échéance le 31/01/2022.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'adjoint administratif IM 340, IB 354 à raison de 16H30 par semaine à compter du 01/02/2022 pour une durée de 1 an.

Les élus souhaitent une réouverture de l'agence postale le samedi matin.

7. Ouverture de poste agent technique gestion salle des fêtes de Chassagne,

Le poste d'Adjoint technique 2ème classe (gestion de la salle de Chassagne) arrive à échéance le 31/12/2021.

M. Damongeot Alain occupant également ce poste, ne renouvellera pas son contrat.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 01/01/2022 pour une durée de 1 an à raison de 12H00 par semaine sur la base de l'IM 340, IB 356.

Le nouvel agent sera chargé de la gestion technique et administrative (appels téléphoniques et contrats) de la salle de Chassagne. La fiche de poste sera revue. Les élus sont invités à monter cette fiche de poste, et développer un module planning de réservation sur le site internet de la commune afin de diminuer les appels téléphoniques. Mmes Lagarde et Jacques sont volontaires.

7.Bis Recrutement d'un agent pour accroissement de travail,

M. Le Maire fait un point sur les différents projets communaux :

La passerelle :

M. Le Maire a sollicité le Conseil Départemental la MICA pour aide technique et subvention.

Une étude de faisabilité a été réalisée par Th Gheza, et un relevé topo a été réalisé par Pinot-Gien pour racheter les terrains limitrophes.

Deux propositions de passerelles GLUCK (Métal) et TERTU (Bois) ont été réceptionnées.

Le Maire a pris contact avec la Mairie de Longvic et celle de Lux, qui ont toutes deux travaillé avec l'entreprise Gaudry pour réaliser des passerelles.

M. Le Maire a RDV mercredi matin avec l'entreprise Gaudry, et est dans l'attente des renseignements sur les subventions qu'a pu obtenir Lux. Il faut compter sur la DETR ; le département ... ; la région

La MFR :

M. Le Maire et M. Gendre se sont rendus au SCOT. La commune a obtenu les avis favorables de la *COMCOM*- du *SCOT* - de l'Etat.

La CCPD souhaite faire un parking de co-voiturages sur ce site.

Il est nécessaire de lancer une révision simplifiée du PLU.

M. le Maire s'est rapproché de la *CCI* qui propose de travailler avec SEDIA (Besançon) pour monter le projet.

EPF ont fait venir ce jour les domaines afin de chiffrer l'achat de la MFR.

La Vidéo surveillance :

M. le Maire a rencontré SPIE. D'autres réunions en compagnie de M. Raverat et de la Gendarmerie (Mr Pozzo di Borgo et Mr Couturier) ont eu lieu.

Les maisons seniors :

Le Maire, M. Gendre, M. Girard et M. Eyraud ont rencontré une entreprise de Besançon CETEC (maître d'oeuvre pour la création de maisons seniors médicalisées). Cabinet d'études susceptible de proposer un projet à la commune. Mais n'apporte pas de solution juridique pour la gestion une fois les maisons construites (vente, location,...)

Le parc de Chassagne :

Devis en cours pour la plantation du verger.

Des devis ont été signés sur le bassin, la glacière, la rosace et l'allée devant le château.

Le château de Chassagne :

Etude de sol a été réalisée par l'entreprise SOCNA. Rapport à envoyer à l'assureur de la commune.

Réfection de la mairie :

Pas de nouveauté

M. Le Maire et M. Gendre se sont rendus en préfecture pour rencontrer le secrétaire général afin de présenter les projets et solliciter les subventions correspondantes.

M. le Maire interpelle les élus pour la construction des dossiers de demandes de subventions. L'idée que chacun prenne une subvention n'est pas efficiente, il faut trouver une autre solution.

Aussi M. Le Maire propose l'embauche temporaire d'une personne au secrétariat de Mairie pour libérer Mme Marques et lui confier la tâche.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel au secrétariat de mairie suite à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois dès que possible, à raison de 35H hebdomadaires. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 446.

8. Bon de naissance opération « un bébé un arbre »,

Dans le cadre de l'opération « un bébé, un arbre », le conseil approuve à l'unanimité la somme de 80 € par arbre pour les familles ayant eu une naissance dans l'année.

9. Chauffage associations salle des fêtes de Chassagne,

Les associations bénéficient de 3 réservations gratuites de la salle durant l'année.

M. Le Maire propose de ne pas faire payer la totalité de la consommation du chauffage de la salle de Chassagne lors des manifestations des associations du village.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un forfait de chauffage de 200€ gratuit, une fois dans l'année pour les associations de la commune lors de leur location de la salle des fêtes.

10. Cyclotille Téléthon 2021,

De ce fait, l'association CYCLOTILLE GENLIS souhaite effectuer, comme les années précédant l'interruption liée au COVID, le tour du canton à vélo. Le but, est de récolter des dons en faveur du TELETHON qui aura lieu le samedi 4 décembre 2021.

Le passage sur Fauverney est prévu à 9H28 pour un départ à 9H38.

Un accueil sera organisé place de la mairie. La commune offrira café et croissants aux participants.

Seront présents : Sandrine Lagarde, Johan Gendre, Elise Lambert, Caroline Jacques, Marie-Anne Fanjaud
Caroline Jacques s'occupe de la commande des viennoiseries.

11. Manifestations de fin d'année 2021 et début 2022,

Repas des aînés : samedi 27 novembre 2021, salle de chassagne. Préparation de la salle jeudi 25/11 à 17H00,

Un bébé un arbre : remise des arbres vendredi 26 novembre 2021 à 19H30 en mairie,

Réunion CCAS mardi 30 novembre à 18H00,

Réunion Bulletin Municipal, mercredi 01/12,

Distribution colis des anciens, 4 décembre 9H00,

Salon CITE 21, RDV jeudi 9 décembre 9H30 en mairie,

Père Noël : jeudi 16 décembre à 10H30, montage des chapiteaux dans l'ancienne cour d'école pour réception vendredi 17 décembre. 17H00 ouverture des huîtres, 19H00 arrivée du père Noël,

Mardi 21 décembre à 16H00 mise en place des chaises salle de Chassagne et à 19H30 spectacle de Noël pour tous. Rangement de la salle le 22 décembre à 10H00,

Vœux du maire : vendredi 14 janvier 19H00 salle de Chassagne. RDV 17H00 pour mise en place de la salle.

12. Divers.

-M. Le Maire informe le conseil qu'il a reçu 3 devis pour un aménagement autour du monument aux morts.

DUC et Préneuf : 27 914 € HT VDS paysage : 25 818.85 € HT EURL Cabijos : 30 262 € HT

M. le Maire signera le devis avec l'entreprise VDS Paysage. Une demande de subvention sera faite.

Approbation à l'unanimité.

-Christophe : remerciement aux élus et aux bénévoles pour les plantations hivernales,

- Denis : signale que le chemin du cimetière n'est pas suffisamment éclairé le soir en hiver à la sortie des messes.

- Emmanuel : association des vikings. Souhaite savoir où en est la faisabilité de leur village sur Chassagne. M. le Maire demande à ce que l'association le contacte.

- Johan : ► arbre rue du moulin à enlever car pris dans la ligne électrique,

 ► Pass sanitaire comment faire pour les manifestations ? Repas CCAS pas de souci, les anciens ont tous leur pass. Pour les autres manifestations M. Gendre se renseigne auprès de l'ARS.

Le Maire
François BIGEARD

Page 4 sur 4